vinetur

Au Kenya, des organisations demandent au Parlement de revoir le projet de loi sur l’alcool, qui pourrait entraîner la fermeture de 10 000 établissements

Le relèvement de l’âge légal à 21 ans, les restrictions sur les licences des restaurants et l’interdiction des livraisons en journée pourraient menacer 30 000 emplois, selon les opposants.

mardi 24 novembre 2026



Des organisations patronales, des représentants des travailleurs, des étudiants et des conducteurs de moto-taxis kényans ont appelé mardi 24 novembre le Parlement à revoir certaines dispositions d'un projet de loi sur le contrôle de l'alcool. Selon eux, ce texte pourrait menacer des emplois, entraîner la fermeture de milliers d'entreprises et pousser certains consommateurs vers des boissons illicites.

Les critiques visent l'Alcoholic Drinks and Drugs Control Laws (Amendment) Bill, 2026, publié dans le supplément de la Gazette du Kenya le 18 septembre. Parmi les changements proposés, le texte ferait passer l'âge légal pour consommer de l'alcool de 18 à 21 ans, limiterait les lieux pouvant obtenir une licence de vente d'alcool et restreindrait le transport de boissons alcoolisées en journée.

Le débat dépasse les enjeux de santé publique, car les règles proposées pourraient aussi transformer les modalités de vente et de distribution de la bière, du vin et des spiritueux au Kenya, et ainsi affecter l'accès au marché des bars, restaurants, détaillants, services de livraison et autres acteurs du secteur des boissons.

Les parties prenantes ont déclaré soutenir les efforts visant à lutter contre l'abus d'alcool, à protéger les mineurs et à sévir contre l'alcool illicite. Elles estiment toutefois que le projet actuel va trop loin en imposant de vastes restrictions aux entreprises titulaires d'une licence dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du divertissement et des transports, sans tenir suffisamment compte de l'emploi et des investissements.

Michael Kiragu Muthami, président de la Pubs, Entertainment, Restaurants Association of Kenya, a déclaré que le projet pourrait menacer de fermeture quelque 10 000 établissements et mettre environ 30 000 emplois en péril. Selon lui, l'impact économique annuel pourrait atteindre 8,46 milliards de KSh, et les dommages ne se limiteraient pas aux bars et aux restaurants, mais toucheraient aussi leurs fournisseurs et d'autres entreprises connexes.

Muthami s'est opposé à la proposition de relever l'âge minimum pour consommer de l'alcool, estimant que les adultes reconnus légalement comme tels à 18 ans ne devraient pas être soumis à un seuil distinct pour la consommation d'alcool. Il a également contesté la proposition visant à empêcher la délivrance de licences de vente d'alcool aux restaurants et autres établissements du secteur de l'hôtellerie-restauration, affirmant qu'une telle mesure fragiliserait une grande partie du modèle économique habituel du secteur.

En vertu de la modification proposée à l'article 12 de l'Alcoholic Drinks Control Act, des licences ne pourraient être accordées dans diverses catégories d'établissements, notamment les restaurants, les universités, les collèges et les autres établissements d'enseignement supérieur. Le projet concernerait également les plages publiques, les parcs, les parcs d'attractions, les cinémas, les établissements médicaux, les infrastructures sportives, les gares routières, les arrêts de bus, les stations-service, les gares ferroviaires et les gares maritimes.

Le même projet modifierait l'article 3(c) de l'Alcoholic Drinks Control Act en remplaçant le mot « eighteen » par « twenty-one ». Des changements similaires sont proposés aux articles 13, 21 et 24.

Les responsables syndicaux ont souligné que les conséquences ne se limiteraient pas aux chefs d'entreprise. Sava Wycliffe, secrétaire général du Kenya Hotels and Allied Workers Union, a déclaré que le relèvement de l'âge légal et le durcissement des restrictions sur les ventes pourraient contraindre les employeurs du secteur de l'hôtellerie-restauration à réduire leurs effectifs. Il a appelé les législateurs à mesurer les conséquences pour les travailleurs avant de faire avancer le texte.

Wycliffe a déclaré que le syndicat privilégierait des règles ciblées, comme des contrôles d'âge renforcés, des normes de service responsable et un meilleur respect des conditions de licence, plutôt qu'une interdiction générale de vendre de l'alcool dans les établissements du secteur de l'hôtellerie-restauration.

Des représentants étudiants se sont également opposés au projet, estimant que les changements pourraient réduire les possibilités de formation et d'emploi pour les jeunes inscrits dans des cursus liés à l'hôtellerie-restauration et aux métiers de l'alimentation et des boissons. MalcomX, représentant étudiant à Multimedia University, a déclaré que de nombreux étudiants comptaient sur les hôtels, restaurants, pubs et lieux de divertissement pour effectuer des stages, des périodes de formation en entreprise et accéder à un premier emploi.

Il a estimé que le relèvement de l'âge légal à 21 ans pourrait créer de nouveaux obstacles pour les étudiants plus jeunes qui cherchent à acquérir une expérience pratique dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Il a également averti que restreindre l'accès aux points de vente légaux sans agir sur la demande pourrait pousser certains jeunes consommateurs vers l'alcool illicite, notamment le chang'aa, un spiritueux brassé localement qui suscite depuis longtemps des inquiétudes en matière de sécurité.

Le projet se heurte également à l'opposition du secteur kényan des moto-taxis, dont les conducteurs sont connus localement sous le nom de boda boda. Elly Kegode, président du Kenya Riders and Owners Bodaboda Sacco, a déclaré qu'une disposition interdisant le transport d'alcool entre 6 h et 18 h pourrait supprimer une importante source de revenus pour les conducteurs qui effectuent des livraisons.

Kegode a également critiqué la sanction proposée, soit une amende de 10 millions de KSh ou une peine d'emprisonnement pour les personnes prises à transporter de l'alcool en violation de la loi. Il a jugé cette sanction injuste pour les conducteurs qui ne font que livrer les boissons et ne les produisent pas.

Il a fait valoir qu'une autorégulation était possible, car de nombreux conducteurs travaillent déjà par l'intermédiaire de plateformes numériques qui identifient les chauffeurs et suivent les livraisons du vendeur au client. Il a ajouté que les conducteurs de moto-taxis contribuent aussi à la sécurité routière en raccompagnant chez eux les clients qui ont consommé de l'alcool.

Les organisations ont précisé que leurs objections ne devaient pas être interprétées comme une opposition à un contrôle plus strict du marché de l'alcool. Elles ont plutôt appelé à des mesures ciblant les producteurs et vendeurs illégaux, à un renforcement de la vérification de l'âge des acheteurs et à des règles de conformité plus pratiques pour les professionnels titulaires d'une licence.

Leur position illustre un débat politique plus large sur la manière dont le Kenya doit concilier les objectifs de santé publique et l'activité économique dans des secteurs qui dépendent fortement des ventes réglementées d'alcool. S'il était adopté en l'état, le projet pourrait modifier la façon dont les restaurants, pubs et lieux de divertissement titulaires d'une licence servent leurs clients, tout en affectant les circuits logistiques et de livraison en journée qui acheminent les boissons alcoolisées sur le marché.

Pour l'heure, les parties prenantes demandent aux législateurs de réviser le projet avant qu'il ne poursuive son parcours parlementaire. Elles estiment que toute nouvelle réglementation de l'alcool devrait protéger les consommateurs et les mineurs sans fragiliser les entreprises légales et les travailleurs qui en dépendent.